

Une souscription pour sauver l'orgue

■ Un appel au mécénat populaire est lancé pour la restauration de l'orgue de l'église, dont le coût s'élève à plus de 96.000 € hors taxes.

Une convention a été signée samedi, en fin d'après-midi, dans la salle du conseil de la mairie de Chécy, avec la Fondation du patrimoine, pour que la restauration de l'orgue de l'église puisse être réalisée.

Une restauration attendue de longue date, et qui va permettre, non seulement de rendre aux offices leur solennité, mais également d'accompagner de nouveau des manifestations culturelles, et donner la possibilité aux élèves de la classe d'orgue de l'école de musique de faire leur apprentissage à Chécy, et non plus sur l'orgue de Fleury-les-Aubrais.

Des subventions

La somme prévue pour le relevage de l'orgue a été chiffrée à 115.000 € TTC. La région Centre verse à la ville une subvention directe de 1.500 €, et participera à l'abondement du fonds tenu par la Fondation du patrimoine dans le cadre de cette restauration. Pour sa part, le sénateur Jean-Pierre Sueur financera l'opération, grâce à la réserve parlementaire, à hauteur de 15.000 €.

En signant cette convention, la Fondation du patrimoine et la commune lancent une souscription soutenue par la ville, la paroisse, l'association des amis de l'orgue, la famille Moullé, donatrice de l'orgue, et l'école de musique de Chécy. Elle permet dès à présent de mobiliser le mécénat populaire



SAMEDI. Le sénateur Jean-Pierre Sueur (en haut à droite) aux côtés de Micheline Prahecq (à gauche), conseillère régionale, lors de la signature de la convention entre le maire, Jean-Vincent Valliès (au centre), et la Fondation du patrimoine pour la restauration de l'orgue de l'église.

pour financer la restauration de l'orgue, dont le coût s'élève à 96.596 € HT. Les dons seront encaissés par la Fondation, qui s'engage à reverser au maître d'ouvrage, qu'est la commune, les sommes recueillies, nettes des frais de gestion (3 %), sous contrôle du Trésor public. Si un excédent était collecté, il serait affecté à un autre projet sur la commune ou le département. Les bons de souscription sont disponibles à l'accueil de la mairie de Chécy.

Un trésor du patrimoine local

L'orgue de l'église Saint-Pierre-Saint-Germain de Chécy, construit par le facteur d'orgues orléanais Alfred Lorot, a été offert par le Caciem Casimir Moullé en 1891. En 1965, l'instrument a été rénové grâce au mécénat du docteur Jean Chapelin, organiste de la paroisse,

un nom resté à la présidence d'honneur de l'association des amis de l'orgue.

C'est le facteur d'orgues Jean-Loup Boisseau qui réalisa ce travail, et transforma l'instrument de facture romantique en « classique français », le premier

instrument moderne de la région refait dans l'esthétique baroque française. L'orgue nécessite aujourd'hui une réfection importante. Le diagnostic a été permis par son démontage lors des travaux de sauvetage du clocher de l'église.